

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Fonds départemental de gestion de l'espace rural - 2ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du Fonds départemental de gestion de l'espace rural (FDGER) et du FDGER Défense de la Forêt Contre l'Incendie, au titre de 2019 :

- d'allouer des subventions d'équipement pour un montant total de 327 021 € conformément aux deux tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, lorsqu'elles sont nécessaires, les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense de 327 021 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées